Département du Nord

COMMUNE D'HONDSCHOOTE

ARRETE MUNICIPAL N°251006AR208NB

Arrondissement Dunkerque

Arrêté portant réglementation du stationnement - Allée St Augustin à Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VII le Code de la Route.

Considérant l'organisation du rallye automobile « 4ème Rallye National du Pays du Lin », les 25 et 26 Octobre

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule (sauf organisateurs du rallye) sera interdit Allée St Augustin à Hondschoote :

- Le Jeudi 23 Octobre 2025 de 8H00 à 12H00,
- Du Dimanche 26 Octobre 2025 à 20H00 au Lundi 27 Octobre 2025 à 10H00.

Article 2º - Les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services municipaux et les organisateurs du rallye.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution. Le garde-champêtre de la Police Rurale d'Hondschoote, pour information et exécution. Les Services Municipaux, pour information et exécution. Les Services de Secours et d'Incendie, pour information. L'Association « Team Olivier Planque », Organisatrice, pour information et exécution.

M. Jean Marie PERCAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 06 OCTOBRE 2025

Le Maire d'Hondschoote H. SAISON